

DANS L'AFFAIRE RELATIVE À LA *LOI SUR LA COUR
TERRITORIALE*, LRTN-O 1988, ch. T-2

ET DANS L'AFFAIRE RELATIVE À UNE PLAINTÉ À L'ÉGARD DE LA
CONDUITE DE L'HONORABLE JUGE DONOVAN MOLLOY

AVIS D'AUDIENCE **MODIFIÉ MODIFIÉ**

Destinataire : L'honorable juge Donovan Molloy

VOUS ÊTES AVISÉ PAR LES PRÉSENTES qu'un sous-comité dûment constitué du Conseil de la magistrature des juges territoriaux désigné en vertu de l'article 31.4 de la *Loi sur la Cour territoriale* des Territoires du Nord-Ouest a renvoyé au Conseil de la magistrature une plainte déposée par Martha Chertkow, et que le Conseil de la magistrature a déterminé qu'une audience est nécessaire afin de décider si vous êtes coupable d'inconduite judiciaire.

ET SACHEZ AUSSI QUE l'audience sera tenue devant un comité du Conseil de la magistrature des juges de la Cour territoriale composé des membres ou des personnes désignées suivants :

- L'honorable Karan Shaner
- L'honorable Jack Watson
- M. Sheldon Toner
- M. Colin Baile
- M. Patrick Scott, Ph. D.

ET SACHEZ AUSSI QUE l'audience aura lieu dans la **salle Caribou de l'Hôtel Château Nova, au 4571, 48^e Rue, à Yellowknife, aux Territoires du Nord-Ouest**, dès le **lundi 15 mai 2023 à 9 h 30**, et qu'elle se poursuivra chaque jour, si nécessaire, jusqu'au **vendredi 19 mai 2023**. Dans l'éventualité où des journées additionnelles seraient nécessaires après le **19 mai 2023**, le Conseil lèvera la séance et fixera des dates supplémentaires.

ET SACHEZ AUSSI QUE le Conseil de la magistrature a réservé les dates du **lundi 20 février 2023 et du mardi 21 février 2023, de 9 h 30 à 17 h chaque jour**, pour entendre toute requête préliminaire relative à la conduite de l'audience **dans la salle Lynx de l'Hôtel Château Nova, au 4571, 48^e Rue, à Yellowknife, aux Territoires du Nord-Ouest**.

ET SACHEZ AUSSI QUE vous devez comparaître devant le Conseil de la magistrature à la date et à l'heure de l'audience, que vous avez le droit d'être présent lors de l'audition des requêtes préliminaires, et que vous avez le droit d'être représenté par un avocat dans l'un et l'autre cas.

DATÉ en la Ville de Yellowknife, aux Territoires du Nord-Ouest, ce **19^e jour de janvier 2023**.

« K. Shaner »

Juge Karan Shaner

Présidente du comité d'audience du Conseil de la magistrature

c. c. M. Robert Bradbury, avocat du juge Molloy

M. Simon Renouf, c. r., avocat présentateur

M. Kent Teskey, c. r., procureur de la plaignante, M^{me} Martha Chertkow